

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

LOIS ET DECRETS

ARRÊTES, DECISIONS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS

Togo, France & Communauté	1 an	6 mois
Ordinaire :	1.300 fr.	800 fr.
Avion :	3.300 fr.	1.700 fr.
Etranger	1 an	6 mois
Ordinaire :	1.600 fr.	900 fr.
Avion :	3.750 fr.	2.300 fr.
Prix du numéro	{ Au comptant, à l'imprimerie : 75 fr. Par porteur ou par la poste : Togo-France & Communauté 90 fr. Etranger : Port en sus.	

ABONNEMENTS ET ANNONCES

Pour les abonnements et annonces s'adresser au Directeur de l'Ecole Professionnelle M. C. LOMÉ, TOGO.

Ils commencent par le premier numéro d'un mois et se terminent par le dernier numéro d'un des 4 trimestres.

Les abonnements et annonces sont payables d'avance.

ANNONCES ET AVIS DIVERS

La ligne	80 f
Minimum	250 f
Chaque annonce répétée : moitié prix ; minimum 250 f	

Ce tarif ne s'applique pas aux tableaux ni aux insertions faites en caractères plus petits que ceux du texte du Journal.

AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

CONSERVATION DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE

Avis de bornage

Toutes personnes intéressées sont invitées à y assister ou à s'y faire représenter par un mandataire nanti d'un pouvoir régulier

Le 11 septembre 1961 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Ahouenhoun-Bethel (Litimé), circonscription admi-

nistrative d'Akposso, consistant en un terrain rural, non bâti, ayant la forme d'un polygone irrégulier, complanté de cacaoyers, d'une contenance de 42 has, 85 as, 34 cas, connu sous le nom de Ahouenhoun-Bethel (Litimé) et borné au nord par la propriété Abotchi, à l'est par la propriété Christian Afola Atissoé, au sud par rivière Domi et à l'ouest par la propriété Aloysius S. K. Addoh, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Isaac Koffi Owuoh, cultivateur à Nkounya Ntounda, représenté par M^e Anani Ignacio Santos, avocat-défenseur, demeurant et domicilié à Lomé, circonscription administrative de Lomé, suivant réquisition du 1^{er} juillet 1960, n° 4.113.

Le Conservateur de la propriété foncière,

P. JOHNSON.